

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi le 11 juin 2015 à 18h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence de madame le Maire, Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

NOTE : *L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156 mais l'article 157 du Code municipal du Québec, stipule que : Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.*

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

MOT DE BIENVENUE

201506-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201506-102 ÉDIFICE DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FABIEN : Conditions d'achat

Il est proposé par monsieur Marius Coté appuyé par madame Julie Viel et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la *Caisse du Bic –St-Fabien* pour l'achat de gré à gré de l'édifice de Saint-Fabien, pour en faire notre édifice municipal, tel que spécifié dans l'exemple #1 du document du 26 mai 2015. Le tout sujet à l'autorisation par la *Fédération des Caisses Desjardins du Québec*, à l'autorisation du conseil de surveillance de la Caisse et de l'acceptation du taux d'intérêt par la Municipalité.

CORRESPONDANCES

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201506-103 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h47.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

